

CQP « ouvrier (ère) qualifié(e) de l'exploitation viticole »

Démarrage du parcours le 14/11/2022

Un certificat de qualification professionnelle reconnu au niveau national par la filière viticole.

Les objectifs

- Développer les compétences techniques des salarié(e)s.
- Développer les capacités d'autonomie et polyvalence des salarié(e)s.
- Répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée des exploitations.

Le public concerné, accès

- Les salarié(e)s ayant un projet professionnel défini et souhaitant acquérir une qualification ou se reconverter dans la filière viticole
- Les demandeur (euse)s d'emploi (Pole emploi, mission locale, Cap emploi)

Accès

Entretien de motivation et de positionnement

Les statuts

- Salarié(e) en contrat de professionnalisation, CDD ou CDI
- Salarié(e) dans le cadre du plan de développement de compétences
- Stagiaire de la formation professionnelle

Les financements possibles : nous consulter

- Par OCAPIAT pour les salarié(e)s dans le cadre du plan de développement de compétence ou d'un contrat de professionnalisation.
- Par Pôle emploi pour les demandeur(euse)s d'emploi
- Par transition pro pour les salarié(e)s en reconversion professionnelle

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

VITICULTURE



Contact

Laetitia Desseux
Responsable formation continue

Tel : 04 75 31 47 94
laetitia.desseux@mfr.asso.fr

Le contenu

Une certification autour de 4 blocs de compétences:

▪ Conduite du vignoble (taille, ébourgeonnage, travaux en vert...) : 140 h

Le + : Formation **SST**



▪ Conduite et entretien du matériel (intercep, broyeur..) : 105 h

Le + : Formation **minipelle**

▪ Travail du sol (labour, hersage...) : 70h

Le + : formation **conduite de tracteur** et travail du sol

▪ Protection des cultures (préparation de bouillie, traitements...) : 98h

Le + : Formation **Certyphyto** opérateur



VITICULTURE



TAUX DE RÉUSSITE DE **92 %** sur 3 ans



Le Déroulement

11 mois de formation en alternance : 75 % du temps en entreprise et 25 % en centre de formation

En centre (413 h): une formation concrète avec des apports théoriques, des chantiers et des visites.

En entreprise (1253 h) : une formation pratique avec des mises en situation au sein des exploitations

Accompagnements, entretiens de régulation, suivis en entreprise et à la MFR

Evaluation et obtention de la certification

L'évaluation se déroule tout au long du parcours (livret de suivi tripartite qui permet de suivre la progression de la personne en formation et de mesurer les compétences acquises, échanges avec les employeurs).

Réalisation d'une enquête de satisfaction deux fois par an.

1 évaluation pratique en centre

+

1 évaluation pratique en entreprise

=

1 bloc de compétence acquis

4 blocs acquis

+

Présentation orale d'une activité professionnelle réussie

=

CQP validé

Le CQP est délivré par un jury de professionnels. Chaque bloc de compétences acquis donne lieu à une attestation délivrée par le CPNE agricole. La durée de validité d'un bloc est illimitée. Ainsi le CQP peut être validé totalement ou partiellement.